Le Service d'Informations et d'Accompagnement des Seniors (SIAS)

Le Service d'Informations et d'Accompagnement des Seniors a pour vocation d'accueillir, d'informer, d'orienter, de soutenir et de faciliter les démarches de tous les seniors brunoyens et de leur entourage (famille, voisins, amis...).

Le SIAS instruit les demandes de :

- Portage de repas à domicile
- Téléassistance
- Aide sociale à l'hébergement (ASH)
- Aide-ménagère

Permanence du SIAS sans rendez-vous
À La Parenthèse
Tél. : 01 69 39 97 48 / 01 69 39 89 09

La maison de l'amitié « La Parenthèse »

La maison de l'amitié « La Parenthèse » est un espace d'échanges et de rencontres à destination des Brunoyens âgés de plus de 60 ans visant à favoriser le lien social et rompre l'isolement. Elle offre un riche programme d'activités de loisirs, de voyages, d'ateliers de prévention, d'informations et de sensibilisation, et de festivités (banquet des seniors, colis de Noël), préparé avec soin par le CCAS avec ses partenaires. Ces prestations sont détaillées dans le guide senior.

Inscription aux activités à La Parenthèse
ou au 01 69 39 97 48 / 01 69 39 89 09
Inscription à la lettre d'informations mensuelle seniors,
www.brunoy.fr

Le Transport à la Demande (TAD)

Le service de Transport à la Demande (TAD) assure le transport des Brunoyens à partir de 60 ans inscrits auprès de La Parenthèse, de leur domicile à la destination souhaitée et définie lors de la réservation. La navette, conduite par un agent du CCAS, fonctionne aux horaires suivants :

- lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h-12h30 et 13h30-18h
- mercredi et samedi : 9h-12h30

Les destinations possibles sont principalement sur la commune (services, commerces, marchés hebdomadaires, lieux d'animations et culturels de la commune...) et à proximité, pour les rendez-vous médicaux. Les trajets sont gratuits, sous couvert d'une participation annuelle de 5 euros ou 10 euros selon les ressources, et après signature du règlement intérieur.

Sur réservation (48 heures à l'avance)
Auprès de La Parenthèse ou de l'accueil du CCAS

Le Pass'Local

Le Pass'Local permet aux Brunoyens de plus de 65 ans de se déplacer gratuitement en bus sur les lignes du Val d'Yerres Val de Seine.

La Parenthèse : 01 69 39 97 48 / 01 69 39 89 09
L'accueil du CCAS : 01 86 14 00 30

Le plan canicule

Le CCAS tient un registre unique, nominatif et confidentiel des Brunoyens de 60 ans et plus, ainsi que des personnes vulnérables (en situation de handicap, isolées, sous traitement médical...) vivant à domicile et qui en font la demande.

La finalité est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence (appels téléphoniques, visites à domicile).

Conception et impression : mairie de Brunoy - Décembre 2024 - Ne pas jeter sur la voie publique

CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

Accueillir, informer, accompagner et orienter

Les équipes du CCAS vous accueillent...

Lundi et mercredi de 8h30 à 12h
Mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Espace France Services - Pôle des services publics
91800 Brunoy - Tél. : 01 86 14 00 30

- Président du CCAS : Bruno Gallier
- Vice-président du CCAS : Éric Adam
- Directrice des Solidarités : Laure Le Chevanton

Le CCAS, c'est quoi ?

Le CCAS est un établissement public communal administré par un Conseil d'administration présidé par monsieur le Maire.
Il anime une action générale de prévention et de développement social en lien étroit avec ses partenaires. À ce titre, il soutient les Brunoyens en difficulté dans l'accès à leurs droits, par le déploiement d'aides et anime une politique globale en faveur des seniors brunoyens.

brunoy.fr

BRUNOY

L'accueil du CCAS

L'accueil du CCAS est l'interface entre les Brunoyens, les services du CCAS, les services municipaux et les partenaires :

- Aide à l'instruction de diverses demandes (Pass Navigo Améthyste, Carte « taxi », MDPH...)
- Orientation vers les services municipaux ou les partenaires du champ social
- Remise des formulaires de demande d'aides sociales légales et subsidiaires

Il instruit les demandes suivantes :

- Attestation d'accueil
- Domiciliation administrative et remise du courrier aux personnes domiciliées au CCAS

L'accueil propose également des rendez-vous pour les permanences organisées au CCAS par les partenaires suivants :

- MEDIAVIPP 91 : aide aux victimes d'une infraction pénale (violences psychologiques, physiques et sexuelles, vols, accidents de la route...)
- CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) : permanence gratuite, anonyme et confidentielle, assurée par un juriste sur les droits (droit des personnes, droit du travail, droit social, droit des biens et droit pénal).
- Mutuelle « Ma Commune Ma Santé » avec l'association ACTIOM : solution complémentaire santé mutualisée, avec conseils dédiés et accompagnements personnalisés.

Prendre rendez-vous auprès de l'accueil du CCAS
Tél. : 01 86 14 00 30
accueilccas@mairie-brunoy.fr

L'assistante sociale

L'assistante sociale du CCAS accompagne les personnes seules et les couples, de plus de 25 ans, sans enfant, confrontés à une difficulté socio-économique et ne bénéficiant pas d'autres services sociaux spécifiques.

À ce titre, elle peut instruire :

- les aides sociales légales :
  - Aide Médicale d'État (AME),
  - Complémentaire Santé Solidaire (CSS),
  - Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA),
  - Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA),
  - APL...
- les aides sociales facultatives qui sont subsidiaires aux aides existantes :
  - Secours exceptionnel du CCAS - sous conditions de ressources : aide alimentaire, à l'énergie et à l'eau, aux transports, à l'installation, à la vêture, aux soins...
  - Secours auprès d'autres organismes : Département, associations.
- les autres aides :
  - Fonds de Solidarité Logement (FSL) : accès et maintien dans le logement,
  - Aide à la constitution de dossier de surendettement.

Elle accompagne les Brunoyens en situation de vulnérabilité en lien avec les partenaires du territoire (CLIC, mandataires...).

Elle réalise des enquêtes sociales dans le cadre de la prévention des expulsions locatives et met en place des actions collectives de prévention.

Prendre rendez-vous au 01 86 14 00 30

La conseillère d'insertion

La conseillère d'insertion du CCAS accompagne les Brunoyens bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) seules ou en couple, sans enfant, pour :

- l'instruction des demandes de RSA et des droits connexes (gratuité des transports, complémentaire santé solidaire...),
- l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA et l'orientation vers les organismes prestataires de service du domaine de l'insertion,
- la mise en place d'actions collectives auprès des Brunoyens, en lien avec les partenaires.

Prendre rendez-vous au 01 86 14 00 30

La référente logement

La référente logement du CCAS enregistre et instruit les demandes de logement social sur la commune (délivrance du numéro unique).

Elle assure également le suivi des attributions et des demandes de renouvellement, en lien avec les bailleurs sociaux présents sur la commune et la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

Le formulaire de demande de logement social, avec la liste des pièces justificatives à fournir, peut être retiré à l'accueil du CCAS.

Pour effectuer la demande directement en ligne
https://www.demande-logement-social.gouv.fr
(Cerfa 14069*05)